



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- **Adresse de l'immeuble concerné – 8, rue Ménard (lot : 2 045 678)**

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée d'un étage avec logement supplémentaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 12 avril 2022, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 23 mars 2022 .


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur la demande de permis pour la démolition de l'immeuble sis au 8 rue Ménard, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal] une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal Saint-François, édition du 23 mars 2022;<
- Sur le site Internet de la Ville et le babillard de l'hôtel de ville le 23 mars 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 23 mars 2022.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière